

Chastre, le 3 mai 2012

Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M [REDACTED]

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le
15 mai 2012 à 19 h 30 à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2012 : approbation (vote)
2. Urbanisme : permis d'urbanisme LOTINVEST portant sur les travaux d'infrastructure : avis (vote)
3. Cimetières communaux : appel à projets : accord du Conseil communal : décision (vote)
4. Aménagement d'un terrain de football : principe, cahier des charges, mode de passation de marché et financement : décision (vote)
5. Aménagement de divers sentiers : principe, cahier des charges, mode de passation de marché et financement : décision (vote)
6. Plan d'urgence : convention avec le TEC : décision (vote)
7. Implantation d'éoliennes : décision du Ministre HENRY : recours devant le Conseil d'Etat : décision (vote)
8. Cultes
 - a) Fabrique d'église de Blanmont : compte 2011 : avis (vote)
 - b) Fabrique d'église de Cortil : compte 2011 : avis (vote)
 - c) Fabrique d'église de Saint-Géry : compte 2011 : avis (vote)
 - d) Fabrique d'église de Gentinnes : compte 2011 : avis (vote)
 - e) Fabrique d'église de Chastre : compte 2011 : avis (vote)

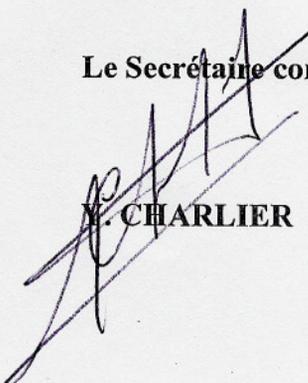
HUIS CLOS

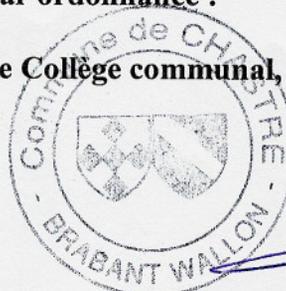
9. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)

Par ordonnance :

Pour le Collège communal,

Le Secrétaire communal,


Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,


C. JOSSART